

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité
Affaire suivie par : Philippe Mariani
☎ : 04 93 72 29 37

Nice, le **23 JUIN 2016**

✉ : philippe.mariani@alpes-maritimes.gouv.fr
📁 : K:\DRCL\Aff-Jurid-Legalité\ASL Enquêtes FPT\Enquêtes
servitudes\SteAgnès3PistesDFCI\AvisPorterConnaissance.odt

Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Commune de Sainte Agnès

Projet de création de pistes de défense des forêts contre les incendies, dite de DFCI,
et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement

AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D'UN PORTER À CONNAISSANCE

*Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

Informe les propriétaires et ayants droit concernés qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Sainte Agnès (06500), en exécution de l'arrêté préfectoral du **23 JUIN 2016**, au porter à connaissance du projet du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, pour les pistes de Sainte Agnès – Col de Castillon, Sainte Agnès – Ubac Foran et Peyre Grosse, de création de voies de DFCI et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement permettant d'assurer la continuité et la pérennité de ces pistes.

Ce projet permettra de régulariser le statut patrimonial des pistes de Sainte Agnès – Col de Castillon, Sainte Agnès – Ubac Foran et Peyre Grosse, indispensables à la prévention et à la lutte contre les incendies de forêts, afin d'en garantir la continuité et la pérennité.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie de Sainte Agnès du lundi 18 juillet 2016 au lundi 3 octobre 2016 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de la mairie, soit de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi et de 14h00 à 18h00 le lundi et le mercredi (hors jours fériés).

Les propriétaires et ayants droit pourront pendant toute ladite période faire connaître par écrit leurs observations au préfet des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - Préfecture des Alpes-Maritimes - Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau des affaires juridiques et de la légalité - Centre administratif départemental, 147 bd du Mercantour, 06286 Nice Cedex 3.



Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRCL-C 3679


Frédéric MAC KAIN